

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 03 octobre 2020

L'An deux mille vingt,
le 03 octobre à dix heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 septembre 2020 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Le compte-rendu de la séance du 31 août 2020 est approuvé. 10 pour, 1 n'a pas participé au vote.

Emprunt court terme :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de souscrire à une ligne de trésorerie de 230 000 € en attendant de recevoir les subventions et le FCTVA prévus. Un prêt court terme sur 2 ans maximum permet de bénéficier d'un taux d'intérêt plus intéressant. La caisse d'épargne propose la meilleure offre avec un emprunt court terme de 2 ans maximum avec un taux de 0,45% et des frais de dossier de 0,20 %.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la caisse d'épargne 11 pour.

Bourse pour le meilleur apprenti de France :

Il convient d'encourager le travail effectué par Anthony Albépart qui a participé au concours de meilleur apprenti de France et qui a terminé premier de la catégorie de maintenance des matériels agricoles. La commune a la possibilité de verser une bourse à ce jeune.

Le Conseil Municipal décide de verser une bourse de 200 € . 11 pour.

Vente d'herbe sur pied :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler pour 2020 la vente d'herbe sur pied pour des parcelles appartenant à la commune ou gérée par la commune et pour lesquelles la mise en place de baux n'est pas souhaitable. En effet, la commune souhaite garder la maîtrise de l'usage de ces parcelles. Un tarif de 80 € par hectare est proposé.

Les parcelles et les exploitants concernés sont les suivants :

A703, A704, A752, G919 d'une surface totale de 16 642 m² pour Madame Armelle Besse

C65 d'une surface totale de 7 710 m² pour Monsieur Fabien Domaison.

Le Conseil Municipal valide cette vente d'herbe sur pied. 10 pour. 1 n'a pas participé au vote.

Tarifs 2021 au complexe touristique :

Le Conseil Municipal décide de conserver pour 2021 les mêmes tarifs que pour 2020. 11 pour.

Opposition au transfert de la compétence PLU :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLU aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes, sauf opposition de 25 % des conseils municipaux, représentant au moins 20 % de la population. Ce mécanisme d'opposition a été activé en 2017 pour que cette compétence ne soit pas transférée à la communauté d'agglomération.

Pour les EPCI dont les communes membres se sont opposées à ce transfert, le législateur a prévu, de nouveau, que ce transfert interviendra automatiquement à compter du 1er janvier 2021 sauf nouvelle opposition.

Ainsi, les collectivités concernées, comme la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay peuvent s'opposer à nouveau à ce transfert, selon le même mécanisme qu'en 2017.

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. 11 pour.

Assurance des risques statutaires :

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le centre de gestion pour le compte des communes de la Haute-Loire. 11 pour.

Nomination d'un correspondant défense :

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un correspondant défense doit donc être désigné par le conseil municipal.

Le conseil municipal décide de désigner Isabelle Thioulouse comme correspondant défense pour la commune. 11 pour.